

UNIVERS DES SOINS INFIRMIERS EN SANTÉ MENTALE AU QUÉBEC



Association québécoise des infirmières et infirmiers en santé mentale (AQISM)

Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique

- Procéder à l'examen de l'état mental : apparence, comportement moteur, langage, humeur, affect, pensée, perceptions, fonctions cognitives, jugement et autocritique.
- Évaluer la personne à risque suicidaire (ex. : à l'aide d'un outil d'évaluation tel que le guide d'évaluation de la personne à risque suicidaire (GÉRIS)).
- Utiliser des outils standardisés selon la condition clinique tels que le GAD-7 (dépistage anxiété) et le PHQ9 (dépistage dépression).
- Évaluer la dangerosité de la personne envers elle-même (ex. : automutilation, conduites addictives, conduites à risque sexuelles) ou d'autrui (ex. : agressivité, violence, négligence des enfants à charge).
- Évaluer la clientèle ayant un trouble d'utilisation de substances incluant les risques de sevrage (ex. : CIWA-Ar, COWS).
- Évaluer la condition physique à l'aide, entre autres, du PQRSTU pour éliminer une cause organique (ex. : considérer le résultat de TSH lors de symptômes dépressifs).
- Évaluer la condition physique et mentale de l'utilisateur et, le cas échéant, déterminer les activités réglementées pouvant être confiées à l'aide-soignant en ressource non institutionnelle de santé mentale.

Évaluer un enfant qui n'est pas encore admissible à l'éducation préscolaire et qui présente des indices de retard de développement

- Évaluer précocement les difficultés développementales chez l'enfant par exemple selon les paramètres décrits à l'ABCdaire et mettre en place des interventions précoces visant à remédier ou limiter au retard de développement.
- Dépister un trouble chez l'enfant (ex. : Trouble du spectre de l'autisme (TSA), trouble de comportement alimentaire (TCA)) conjointement avec l'équipe multidisciplinaire (ex. : neuropsychologue).
- Utiliser des outils standardisés de dépistage et d'évaluation chez l'enfant (Ex. SNAP IV, GAD-7, CADDRA, EAT26) en soutien au jugement clinique.
- Accompagner les parents quant à la mise en place de mesures préventives et répondre à leurs préoccupations.
- Diriger l'enfant et sa famille vers les ressources de soutien et suivi à l'enfance appropriées si présence d'un retard de développement.

Assurer la surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier

- Effectuer le suivi de la condition de santé de la personne présentant des risques (ex. : risque suicidaire, d'homicide, d'automutilation, d'agressivité, de chutes, de fugue).
- Évaluer et monitorer les effets indésirables (ex. : les symptômes extrapyramidaux : rigidité, akinésie, tremblements) et signes de toxicité des médicaments (ex. : clozapine) ou des traitements (ex. : stimulation magnétique transcrânienne répétitive SMTr).
- Monitorer les paramètres fondamentaux, dont les signes neurologiques et ajuster le plan thérapeutique infirmier (PTI), le plan d'intervention (PI) ou le plan d'intervention interdisciplinaire (PII) lors d'un changement de l'état de santé (ex. : tentative de suicide, application d'une mesure de contrôle, sevrage).
- Évaluer les effets d'un traitement en fonction des résultats escomptés (ex. : amélioration ou détérioration de l'état clinique suivant une séance de sismothérapie).
- Surveiller la condition de santé physique des personnes utilisatrices de services de santé mentale, dont les signes et symptômes associés au syndrome métabolique (ex. : auprès de la clientèle ayant comme traitement un antipsychotique).
- Assurer un suivi périodique de l'enfant qui présente un retard de développement et appliquer les outils de mesure du développement de l'enfant.
- Assurer le monitoring des usagers à domicile en collaboration avec l'équipe interdisciplinaire (ex. : programme premier épisode psychotique, suivi intensif dans le milieu) et assurer la gestion des urgences.
- Assurer la surveillance clinique de la personne en attente de services, et ce jusqu'à sa prise en charge (ex. : infirmière gestionnaire de cas, aire ouverte).

Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance

- Initier les prélèvements sanguins et les examens de la personne sous médication (ex. : clozapine, stabilisateur de l'humeur).
- Procéder au dépistage des drogues de rue.
- Appliquer les mesures thérapeutiques relatives lors de traitements (ex. : électroconvulsivothérapie (ETC), stimulation magnétique transcrânienne répétitive (SMTr), traitement de kétamine intraveineuse).
- Prescrire un traitement de soutien à l'arrêt tabagique (requiert le droit de prescrire <https://www.oiiq.org/pratique-professionnelle/exercice-infirmier/prescription-infirmiere>).

Initier des mesures diagnostiques à des fins de dépistage dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique

- Procéder à des prélèvements et demander des analyses à des fins de dépistage infection transmise sexuellement et par le sang (ITSS) chez de la personne asymptomatique et/ou présentant des facteurs de risque.
- Initier un test de grossesse urinaire dans le cadre de l'évaluation, de l'amorce, du renouvellement et de l'ajustement de la contraception.

Effectuer des examens et des tests diagnostiques invasifs, selon une ordonnance

- Procéder à des prélèvements sanguins en biochimie, hématologie et microbiologie (ex. : épivalémie, lithémie, clozapinémie, FSC, etc.), le cas échéant, analyser les résultats et en assurer le suivi.

Effectuer et ajuster les traitements médicaux, selon une ordonnance

- Ajuster le débit d'une alimentation entérale (ex. : en contexte de trouble de comportement alimentaire (TCA)).
- Procéder à l'administration d'un traitement de kétamine intraveineuse.
- Procéder à l'ajustement des paramètres reliés aux traitements de SMTr.

Déterminer le plan de traitement relié aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments et prodiguer les soins et traitements s'y rattachant

- Évaluer et traiter les plaies reliées à l'automutilation, plaies d'injection, soins de pieds, engelures chez les personnes en situation d'itinérance, etc.
- Évaluer le risque de plaie de pression à l'aide de l'échelle de Braden (ex. : en gérontopsychiatrie ou chez une personne catatonique).
- Évaluer et surveiller les signes d'infection tout en assurant un suivi quant à l'évolution de la plaie.
- Offrir du counseling pour des pratiques d'injection sécuritaires.

Appliquer des techniques invasives

- Mettre en place et retirer un tube naso-gastrique chez, par exemple, une clientèle souffrant d'un TCA en respectant les aspects éthiques.
- Procéder à une ponction veineuse ou à l'installation d'un accès veineux avant un traitement (ex. : ECT).
- Administrer des vaccins ou un médicament intramusculaire ou sous-cutané, selon une prescription médicale ou une ordonnance collective (ex. : PRN ou antipsychotique injectable à action prolongée).

Contribuer au suivi de la grossesse, à la pratique des accouchements et au suivi parental

- Évaluer les impacts, les préoccupations et les forces de la famille lors de l'arrivée d'un nouvel enfant (ex. : pharmacothérapie, fonctionnement général).
- Enseigner à la famille la pharmacologie et les spécificités du traitement afin de favoriser l'autonomisation et prévenir les rechutes des parents.
- Évaluer les situations à risque de violence familiale (maltraitance, violence conjugale et familiale).
- Dépister les signes et les symptômes et identifier les facteurs de risque de dépression pré et post-partum.
- Évaluer les compétences et capacités d'adaptation parentales. Évaluer le lien d'attachement parent-enfant (ex. Parents avec condition de santé mentale).
- Faciliter l'accès aux services et aux partenaires communautaires avec la vision holistique des besoins familiaux et assurer un rôle d'advocacy pour la famille.

Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes

- Déterminer les paramètres de surveillance clinique chez une personne présentant des comorbidités ou des problèmes concomitants (ex. : un trouble de santé mentale et trouble de l'abus de substance).
- Utiliser des outils standardisés de dépistage et d'évaluation en soutien au jugement clinique et pour documenter l'évolution des manifestations cliniques (ex. : PHQ-9).
- Intégrer une approche familiale systémique par les forces.
- Coordonner le suivi en respectant le projet de vie de la personne à travers sa trajectoire de soins et de services en visant le rétablissement.
- Effectuer le suivi clinique et la gestion des maladies chroniques (mentales et physiques) en collaboration avec d'autres professionnels (ex. : les infirmières de rue qui effectuent un suivi des personnes sous traitement de l'hépatite C).
- Effectuer, avec la personne et les membres de son entourage un suivi selon les modalités cliniques suivantes : rencontres d'accompagnement, intervention de soutien, intervention conjugale et familiales, la réadaptation, l'éducation psychologique, le coaching et l'intervention de crise.
- Évaluer les résultats des interventions et les ajuster lorsque requis (ex. : clientèle en gérontopsychiatrie, clientèle ayant un trouble de santé mentale concomitant avec une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA)).

Évaluer les troubles mentaux à l'exception du retard mental (l'infirmière doit posséder une formation et une attestation particulières pour cet acte)

- Déterminer la nature d'un trouble mental chez une personne symptomatique, à la suite d'un examen mental et de l'utilisation d'outils cliniques et des classifications scientifiquement reconnues des troubles mentaux puis en communiquer les conclusions au référent.
- Poser un jugement clinique afin de déterminer la présence (ou non d'un trouble mental) et proposer un plan au médecin référent ainsi qu'à l'équipe multidisciplinaire.
- Formuler des conclusions provisoires selon le tableau clinique de la personne propre à un trouble mental.

Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

- Administrer un médicament au besoin (PRN) en fonction des éléments d'évaluation, de la pharmacocinétique et de la pharmacodynamie.
- Ajuster un médicament selon une ordonnance collective (ex. : protocole de l'INESSS ajustement d'un antidépresseur).
- Assurer la pharmacovigilance et donner des directives aux autres membres de l'équipe sur les éléments à rapporter.

Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance

- Vérifier la compatibilité lors d'administration intramusculaire concomitante de médicaments PRN en urgence.
- Compléter la préparation de médicament (ex. : Risperdal Constat®) avant son administration.

Procéder à la vaccination dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique

- Évaluer les besoins d'immunisation en lien avec la condition de santé de la personne et son statut vaccinal (ex. : encourager la vaccination hépatite A et B chez une clientèle consommatrice de drogues).
- Procéder à l'administration de vaccins selon le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ).
- Effectuer la promotion de la vaccination antigrippale, auprès des personnes vulnérables et à risque de complications.

Décider de l'utilisation des mesures de contention

- Élaborer un plan individualisé en contexte planifié conjointement avec la personne, les membres de son entourage et l'équipe interdisciplinaire afin de prévenir l'utilisation de mesures de contrôle et évaluer son efficacité en continu.
- Déterminer les mesures alternatives avec la personne et les membres de son entourage afin d'éviter le recours aux mesures de contrôle et évaluer leur efficacité.

Décider de l'utilisation des mesures d'isolement dans le cadre de l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris.

- Analyser les risques, les aspects éthiques et déontologiques avant l'application d'une mesure de contrôle.
- Donner les informations nécessaires à la personne, au membre de l'entourage ou représentant légal, afin d'obtenir un consentement libre et éclairé lorsque la mesure est requise.
- Appliquer en dernier recours, le protocole sur l'utilisation judicieuse des mesures de contrôle en utilisant la mesure la moins contraignante.
- Déterminer les soins (intégrité de la peau, hydratation) et les éléments de surveillance (fréquence, paramètres de surveillance) requis par l'application de la mesure de contrôle.
- Évaluer l'efficacité de la mesure de contrôle.
- Réévaluer la pertinence de maintenir ou retirer la mesure de contrôle.
- Assurer un suivi post-situationnel de l'application de la mesure de contrôle auprès de la personne, des membres de son entourage ou du représentant légal, le cas échéant et réajuster le plan d'intervention au besoin.
- Assurer un retour post-événement avec les intervenants afin d'ajuster leurs interventions et prévenir l'utilisation future de mesures de contrôle.

Adapté de l'univers des soins infirmiers en images (OIIQ, 2014) | Par AQISM, Octobre 2022

Références :

- Loi sur les infirmières et les infirmiers, RLRQ, chapitre I-8.
- Ministère de la santé et des services sociaux. (2015). *Cadre de référence pour l'élaboration des protocoles d'application des mesures de contrôle – Contention, isolement et substance chimique*. Repéré le 20 mai 2022 à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000632>
- Ministère de la santé et des services sociaux. (2019). *Guide québécois de dépistage*. Repéré le 10 avril 2022 à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-308-13W.pdf>
- Ministère de la santé et des services sociaux. (2019). *Protocole d'immunisation du Québec (PIQ)*. Repéré le 18 mai 2022 à <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/>
- Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2016). *Le champ d'exercice et les activités réservées des infirmières et infirmiers (3^e Ed.)*. Repéré le 20 mai 2022 à <https://www.oiiq.org/documents/20147/1306047/1466-exercice-infirmier-activites-reservees-web+%282%29.pdf/84aaaa05-af1d-680a-9be1-29fcd68075e3>
- Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2016). *Standards de pratique de l'infirmière dans le domaine de la santé mentale*. Repéré le 20 mai 2022 à <http://www.oiiq.org/publications/repertoire/standards-de-pratique-de-linfirmiere-dans-le-domaine-de-la-sante-mentale>